



Août 2019

N° 18

Editorial

Bonjour à toutes et tous,

Ce numéro 18 de votre journal communal fait comme à l'habitude, la part belle aux événements de ces quatre derniers mois qui ont marqué la vie de notre commune.

Un point essentiel fut en avril dernier, celui de la validation du bilan budgétaire de l'année 2018 et les propositions de budget pour cette année 2019. Une année 2018 qui contre toute attente, et ce au regard des travaux du clocher, s'avère être une année plus que positive d'un point de vue financier comme vous le lirez un peu plus loin. Bilan positif notamment au regard des divers dossiers de demande d'aide et des retours positifs tant au niveau de l'Etat, du département et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA).

Un accompagnement financier de la CCCA qui permet la réalisation de projets de territoire et d'intérêt général. Pour exemples : les aménagements de sécurité au niveau du carrefour du Bourretout en tant que démarche conjointe menée avec nos voisins d'Anglesqueville-la-Bras-Long, la première tranche de travaux d'effacement des réseaux électriques au niveau de la Rue de la Plaine ainsi que la mise en place de l'éclairage public au niveau de la Rue du Moulin. Des travaux également financés par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE76).

Des accompagnements techniques et financiers qui sont le moyen pour nous d'investir sur fonds propres pour des travaux de mise aux normes réglementaire restant intégralement à notre charge. Je pense ici à la finalisation de la démarche de mise en accessibilité des bâtiments publics qui sera menée à terme par les travaux au niveau de l'église. Une finalisation qui intervient au moment où l'Etat vient de faire valoir aux communes le recours à des sanctions financières pour les travaux non effectués. Autre projet dans les deux années à venir, le diagnostic des moyens de défense contre le risque d'incendie qui portera à terme, et ce au regard des besoins identifiés sur l'extension du réseau d'eau, la mise en place de nouvelles bornes ou réserves. Une mise à jour qui permettra outre de satisfaire à la défense des constructions existantes, de garantir les extensions de celles-ci et d'accueillir de nouvelles constructions.

Ce numéro est pour moi l'occasion d'avoir une pensée pour madame Marie-Thérèse Hermier qui nous a quitté le 10 juin 2019. Marie-Thérèse fut de ces personnes sur qui nous pouvions compter sans faille. Pour preuve son implication pendant toutes ces années dans la vie de notre commune, en tant que membre du conseil municipal et que bénévole au sein de toutes les associations qui se sont succédées. J'ai également une pensée pour madame Françoise Surplie qui nous a quitté le 6 juillet 2019 après s'être battue pendant de longues années contre la maladie. Je souhaite tous les courages à leurs proches au regard du vide créé par leur départ.

Stéphane Follin

Action municipale

Réunion du conseil municipal du 1^{er} mars 2019

➤ Elaboration de l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie :

Une défense extérieure contre l'incendie (DECI) datant de 2017, qui fixe l'obligation aux communes de disposer de moyens de lutte opérationnels pour assurer la sécurité sur l'ensemble de leur territoire.

Le conseil municipal décide de mettre en place un groupe de travail pour permettre l'élaboration d'un arrêté communal qui intégrera le diagnostic des moyens de lutte existants (réserves et bornes incendie), la caractérisation des secteurs et des constructions de la commune (établissement recevant du public, habitation, exploitation agricole), le niveau de risque, les zones desservies et celles à mettre en conformité. Un arrêté communal qui permettra de faire un état des lieux de l'existant et qui pourra être décliné par la suite en schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Une démarche qui permettra de planifier la mise en place de moyens de défense pour notamment permettre d'autoriser de nouvelles constructions.



Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour la mise en place de la démarche relative à la DECI et pour retenir comme membres du groupe de travail : M. Moonen, A. Puech, R. Olivier et S. Follin.

➤ Point sur les travaux d'effacement des réseaux électriques et d'éclairage public :

Une première tranche de travaux qui concerne une partie des habitations de la Rue de la Plaine et qui s'accompagnera d'ici la fin de l'année d'une seconde phase de travaux pour l'intégralité du Hameau du Bourretout ainsi que d'une mise en sécurité du carrefour. En parallèle, il est proposé au conseil municipal de formuler auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et du syndicat électrique (SDE76) une demande d'étude visant à la réalisation de travaux similaires en centre bourg.



Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour formuler cette demande d'étude et à terme de travaux d'effacement.

Réunion du conseil municipal du 12 avril 2019

➤ Approbation du compte de gestion 2018 et vote du budget 2019 :

Un compte de gestion pour l'année 2018 qui amène à un excédent de fonctionnement (recettes-dépenses) de 39 300 euros. Un résultat financier positif et ce malgré les dépenses liées à la remise en état du clocher. Un bilan de l'année qui amène à un excédent de fonctionnement en cumul des dernières années à près de 95 000 euros. Une proposition de budget 2019 qui retient en conséquence des investissements qui porteront sur la finalisation des travaux d'accessibilité de l'église et de la remise en état des vitraux endommagés.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour l'approbation du compte de gestion 2018 et pour le budget primitif 2019.

➤ Délibération sur le vote des 4 taxes directes locales :

Monsieur le Maire indique qu'au regard des résultats de l'exercice financier de 2018, il apparaît souhaitable de maintenir les taux d'imposition au même niveau que l'année précédente.

Des taux qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation de 5,71% ;
- Taxe sur le foncier bâti de 6,07% ;
- Taxe sur le foncier non bâti de 8,27% ;
- Cotisation foncière des entreprises de 5,46%.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour le maintien des taux des 4 taxes locales.

➤ Délibération sur les subventions versées aux associations:

Des subventions dont le montant total reste le même que l'année précédente qui avait vu à l'époque une réduction de 40 % de l'enveloppe totale. Néanmoins, un niveau d'aide maintenu prioritairement aux associations de la commune (comité des fêtes, club de l'amitié) et aux organismes d'aide à la personnes (portage de repas, recherche contre le cancer, aide aux personnes âgées).

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour l'attribution de ces subventions.

Réunion du conseil municipal du 7 juin 2019

➤ Délibération sur la longueur de voirie communale:

Une longueur de voirie qui est un des critères pour la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux communes. Une demande actualisée de la préfecture qui fixe depuis cette année aux communes l'obligation de fournir le linéaire précis de chaque route communale et la possibilité d'intégrer les places de stationnement de la mairie et de la salle polyvalente.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour la prise en compte d'une longueur de voirie actualisée de 2 977 mètres.

➤ Délibération sur la participation 2019 au SIVOSS des Castels:

Un syndicat scolaire qui accueille la majorité des enfants de notre commune scolarisés en maternelle et primaire.



Une participation 2019 qui fait l'objet d'une réduction d'un peu plus de 6 000 euros en notre faveur.

A l'origine, un contentieux qui oppose depuis 3 ans le syndicat aux communes de Gonzeville et Fultot et ce au regard du non règlement intégral des participations de ces deux communes. Des participations jugées non justifiées et trop conséquentes par ces deux communes et qui ont amené la préfecture à imposer une conciliation entre les parties concernées. Une conciliation qui a amené votre maire à faire valoir lors de la réunion du syndicat du 4 avril 2019, que la commune d'Héberville s'était acquittée sans conteste des frais de scolarité des enfants de la commune mais que s'il est retenu de faire bénéficier les deux communes contestataires d'un « tarif préférentiel », il est logique que la commune d'Héberville bénéficie des mêmes avantages.

En conséquence les membres du SIVOSS décident de prendre en compte cette demande et de déduire le trop-perçu sur la participation 2019 de notre commune. Une participation qui s'élève donc à un peu moins de 69 euros au lieu des 6 157 euros initialement retenus.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour la prise en compte d'une participation 2019 recalculée en fonction du trop-perçu des dernières années par le syndicat scolaire.

- Délibération sur la cession-échange de terrain à la coopérative agricole cauchoise :

Dans le cadre des projets d'extension de la coopérative agricole située en direction d'Ermenouville, il pourrait être opportun pour les trois parties prenantes (SCEA Moonen, coopérative agricole et commune) de permettre l'échange de parcelles. Un échange et la vente d'une surface moindre qui permettra à la coopérative de disposer d'un nouveau terrain au droit de sa propriété, à la commune de garder la même surface sans être enclavée par deux parcelles agricoles et à la SCEA Moonen de disposer d'un terrain de moindre importance mais dans la continuité de ses parcelles voisines.



Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour cette cession – échange de terrain avec la coopérative agricole et la SCEA Moonen.

- Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement :

Un recensement 2020 qui concernera notre commune du 16 janvier au 15 février 2020 et pour lequel il est proposé de désigner madame Nathalie Demeillers, notre secrétaire de mairie comme agent coordonnateur qui effectuera cette enquête. Une enquête qui permet de faire à échéance régulière un état des lieux de notre commune, de ses caractéristiques et de ses habitants.



Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour désigner madame Demeillers comme agent recenseur.

➤ Points divers :

Des points divers qui ont porté sur la réalisation de certains projets dont les réalisations d'une salle des archives dans l'ancienne mairie et d'un site internet dédié à la commune. Ce dernier projet pouvant être mis en œuvre courant de l'été par recrutement d'un stagiaire, élève d'une école supérieure du multimédia.

Résultats des élections européennes du 26 mai 2019

Pour cette élection européenne, 94 inscrits pour notre commune et 61 votants soit un taux de participation de 65 %. Dans le détail, 60 suffrages exprimés et un vote nul.

Des résultats qui sont les suivants :

- 21 voix soit 35% pour Jordan Bardella (parti du « rassemblement national ») ;
- 8 voix soit 13,5 % pour Nathalie Loiseau (parti « la France en marche ») ;
- 6 voix soit 10 % pour Nicolas Dupont-Aignan (parti « debout la France ») ;
- 5 voix soit 8,5 % pour François Xavier Bellamy (parti « d'union de la droite et du centre ») ;
- 4 voix soit 6,5 % pour Yannick Jadot (parti « Europe écologie ») ;
- 4 voix soit 6,5 % pour Manon Aubry (parti « la France insoumise ») ;
- 4 voix soit 6,5 % pour Raphaël Glucksmann (parti « envie d'Europe-PS ») ;
- 3 voix soit 5 % pour Florian Philippot (parti «des patriotes et gilets jaunes ») ;
- 2 voix soit 3,5 % pour Hélène Thouy (parti « animaliste ») ;
- 1 voix soit 1,5 % pour Benoit Hamon (parti « le printemps Européen ») ;
- 1 voix soit 1,5 % pour Nathalie Arthaud (parti « lutte ouvrière ») ;
- 1 voix soit 1,5 % pour Dominique Bourg (parti « urgence écologie »).

Point Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Conseil Communautaire du 3 avril 2019 à Cany-Barville

Une assemblée générale des élus de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA) dont l'ordre du jour a porté sur les points suivants, soumis à la délibération du conseil communautaire :

- les votes des budgets primitifs 2019 à savoir : budget principal (52,7 millions d'euros en fonctionnement et 26,6 millions d'euros en investissement), budgets délégation eau et assainissement, budgets La Clusaz-Golf de la Côte d'Albâtre-Lac de Caniel-piscines communautaires-port de Saint-Valéry-en-Caux, budgets zones d'activité et zones industrielles, budget service public des ordures ménagères;
- le montant total de la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour l'année 2019 qui sera reversée aux communes de la CCCA. Une enveloppe globale de près de 5,7 millions d'euros dont 19 569 euros reversés à notre commune ;
- les taux d'imposition de la communauté de communes qui restent les mêmes qu'en 2018 ;
- la modification du tarif de la redevance des ordures ménagères pour les communes de l'ex territoire d'Entre Mer et Lin. Une augmentation de 4% essentiellement liée à l'équilibre des dépenses prévisionnelles de fonctionnement et à l'effort financier similaire demandé aux



administrés de l'ex territoire de la Côte d'Albâtre soumis à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Pour l'exemple et pour notre commune, une augmentation de 6 euros pour un foyer de 2 personnes. Une taxe pour les résidences secondaires qui quant à elle n'augmente pas car une redevance d'un coût historiquement identique aux résidences principales avec un volume de déchets annuel moindre ;



- des décisions budgétaires relatives à la création d'un site internet pour l'office de tourisme, à l'acquisition d'un car, à la réalisation de travaux pour les communes (renouvellement de conduites d'eau potable, rénovation des chalets de La Clusaz, dragage du port de Saint-Valéry-en-Caux, travaux de voirie). Des travaux pour notre commune et celle d'Anglesqueville-la-Bras-Long qui concerneront l'aménagement de sécurité du carrefour du Bourretout pour un budget de 29 662 euros TTC ;
- le versement de subventions aux associations de notre territoire : mission locale, Alliance et Culture pour le festival du lin, Club Nautique Valériquais, stade Valériquais de hand-ball,.....

Conseil Communautaire du 12 juin 2019 à Cany-Barville

Une assemblée générale des élus de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA) dont l'ordre du jour a porté sur les points suivants, soumis à la délibération du conseil communautaire :

- les votes des comptes de gestion et administratif 2018 à savoir : budget principal (clôture de l'exercice 2018 à 13,3 millions d'euros en fonctionnement et 2,9 millions d'euros en investissement), budgets délégation eau et assainissement, budgets La Clusaz-Golf de la Côte d'Albâtre-Lac de Caniel-piscines communautaires-port de Saint-Valéry-en-Caux, budgets zones d'activité et zones industrielles, budget service public des ordures ménagères ;
- l'attribution de fonds de concours aux communes ayant formulé une demande pour l'accessibilité des lieux publics, la restauration de bâtiments publics et la mise en place de poteaux et réserves incendie ;
- l'institution et le choix de gestion d'un office de tourisme intercommunal ;
- les programmes d'électrification et de voirie 2019 et le lancement des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement ;
- la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, sur la gestion des piscines communautaires et du golf d'Albâtre ;
- les versements de subventions à la Société Nationale de Sauvetage en Mer de Saint-Valéry-en-Caux, au club nautique Valériquais et à l'amicale du personnel de la communauté de communes (« Com-Com & Caux ») ;
- la modification du règlement intérieur du Conservatoire Musique et Danse de la Côte d'Albâtre ;
- la convention de mise à disposition du cadastre numérique aux communes.

Manifestations du trimestre

➤ **Assemblée générale du Comité des Fêtes du 2 mars 2019 :**

Une assemblée générale qui avait pour but de procéder par élection au remplacement du bureau démissionnaire composé de Jérôme Chamaillard-président, Céline Leseigneur-trésorière et Annie Boehm-secrétaire. Les deux candidats volontaires élus respectivement aux postes de président et trésorier de l'association sont Steve Rogister et Jean-Paul Tesson.

➤ **Commémoration du 8 mai :**



Une cérémonie de commémoration du 74^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale qui fut l'occasion avec nos voisins d'Anglesqueville-la-Bras-Long de remettre la médaille de porte-drapeau à messieurs Charles Boust et Jean-François Cressent, qui officient à ce poste depuis de nombreuses années.

➤ **Fête des Mères du 25 mai 2019 :**

Un moment de convivialité qui fut l'occasion de rappeler le rôle essentiel que jouent les mamans au quotidien au sein de la famille.



➤ **Foire à tout du comité des fêtes du 30 mai 2019 :**

Une traditionnelle foire à tout du jeudi de l'ascension qui fit la joie des visiteurs, des 35 exposants et des membres du nouveau comité des fêtes.

➤ **Après-midi caritative de la Junior association HumEnjoy du samedi 6 juillet 2019 :**

Une après-midi festive avec diverses animations, organisée par la présidente de l'association Manon Moonen et les bénévoles, qui permet de récolter des fonds pour les enfants du Burkina Faso.



➤ **Journée de détente du Club de l'Amitié du dimanche 14 juillet 2019 :**

Une journée organisée par Annie Boehm et ses bénévoles, qui fut l'occasion de régaler d'un repas « traiteur » les membres de l'association communale.



Informations pratiques

Le Comité des Fêtes loue sur demande un chapiteau de réception (de type « Barnum ») d'une superficie de 50 m².

Location pour le week-end : 100 euros ;
Location à la semaine : 300 euros.

La livraison, le montage et le démontage peuvent être pris en charge par l'association et ce dans un rayon d'éloignement de 30 kilomètres.

Contacts : Jean-Paul Tesson (06-41-89-40-72) ou Steve Rogister (06-29-36-09-58).

Manifestations du trimestre à venir

- **N'hésitez pas à venir consulter (affichage et dépliants en mairie ainsi qu'à la salle polyvalente) les manifestations et activités proposées par la CCCA (séjours vacances, sport, concerts, théâtre, manifestations diverses...) ;**
- **Foire à tout du Comité des Fêtes le 1^{er} septembre 2019. Renseignements auprès de Steve Rogister au 06-29-36-09-58 ;**
- **Sortie du Club de l'Amitié le jeudi 17 octobre 2019 au « Manège de Tilly » pour un déjeuner-spectacle équestre. Renseignements auprès de Annie Boehm au 06-61-72-02-74**

Carnet rose



Toutes nos félicitations et vœux de bonheur à Pascale Bréant et Alain Puech, conseiller municipal qui se sont unis le samedi 6 juillet 2019 en notre mairie.



Pensées



Toutes nos pensées vont à la famille et aux proches de madame Marie Thérèse Hermier, disparue le 10 juin 2019 dans sa 76^{ème} année.

Toutes nos pensées vont également à monsieur Marcel Surplie et à ses proches pour le décès de madame Françoise Surplie disparue le 6 juillet 2019 dans sa 71^{ème} année.